

Conditions générales de vente billetterie

Conditions de vente

Les contremarques (personnalisées au nom de la société) sont vendues par lot de même type (ex : entrée aquatique adulte). Elles sont à échanger à l'accueil du centre de loisirs contre un titre d'accès. La date de validité des entrées est indiquée sur le billet. Aucune contremarque ne sera acceptée au-delà de sa date de validité.

L'achat d'une contremarque ne garantit pas les disponibilités de l'utilisation (par exemple si le centre est complet). Aucune contremarque ne peut-être échangée ni remboursée directement à l'accueil du centre.

Commande

Le bon de commande et les conditions générales de vente doivent être dûment signés, accompagnés de la mention « bon pour accord » et envoyés par courrier, à M-Loisirs SARL – **Vitam** 500 route des Envignes 74160 Neydens, par fax au 04 50 84 65 82 ou mail à servicecommercial@vitam.fr

Mode de paiement

Le paiement des contremarques devra être fait selon la convention établie avec le client (soit une facturation au préalable, soit une facturation en fin de mois des contremarques préachetées).

Reprise des billets non vendus

Pour les billets non vendus, Vitam garantit une reprise de 20% du montant total de la commande (hors promotion ponctuelle) sous la forme d'un avoir sur une prochaine commande.

Règlement intérieur

La vente de contremarque est régie par le règlement intérieur en vigueur au Vitam auquel les clients doivent se soumettre. Une copie de ce règlement pourra être adressée sur simple demande.

Droit et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente doivent être appliquées et interprétées en conformité avec la législation en vigueur en France. Tout litige pouvant intervenir relatif à l'interprétation, à l'exécution et, plus généralement en relation avec les présentes Conditions Générales de Vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains.